

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 29

Présents ou représentés : 29

Qui ont pris part à la délibération : 29

Date de la convocation : 05/12/2017

Date d'affichage : 07/12/2017

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du jeudi 14 DECEMBRE 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 14 décembre 2017 à 19 heures 30, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Bastide Pisan, sous la présidence de Monsieur Marc Étienne LANSADE, Maire

**PRESENTS** : Audrey TROIN – Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Aimé GARNIER - Patrick GARNIER - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER – Monique LEBLANC - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Sébastien MACREZ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jeanne LAURITO - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR – Malika OUAREZKI –

**POUVOIRS** : Éric MASSON à Valérie ROBIN / Rémy FÉLIX à Aimé GARNIER / Élisabeth CAILLAT à Margaret LOVERA / Renée FALCO à Audrey TROIN / Gaëtan MULLER à Laëtitia PICOT / Manuel REQUIN à Jonathan LAURITO / Erwan DE KERSAINTGILLY à Marc Étienne LANSADE /

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Jeanne LAURITO

Pour permettre à certaines associations ou établissements publics ou privés, ayant des charges de personnel et de gestion, de fonctionner avant le vote du budget primitif 2018, il est possible de prévoir une avance sur subvention ou participation 2018, à verser dès le début de l'exercice 2018 en fonction de leur besoin de trésorerie, cette décision étant reprise lors du vote du budget primitif.

Il est proposé au Conseil municipal d'octroyer les avances suivantes :

- |                             |           |
|-----------------------------|-----------|
| ▪ CCAS                      | 40 000 €  |
| ▪ Crèches (La Maison Bleue) | 115 200 € |

Envoyé en préfecture le 20/12/2017

Reçu en préfecture le 20/12/2017

Affiché le

26 DEC. 2017 N° 2017/1477

ID : 083-218300424-20171214-DELIB2017\_134-DE

CM 14/12/2017

N° 2017/134

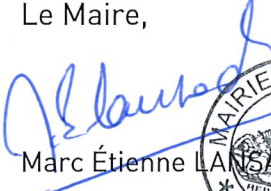
AVANCES SUR SUBVENTIONS OU PARTICIPATIONS 2018

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide :

- d'octroyer, avant le vote du budget primitif 2018, une avance sur subvention ou participation au titre de l'exercice 2018 aux associations et établissements comme indiqué ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 28 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ).

Le Maire,

  
Marc Étienne LANSADÉ

